



OCCITANIA CUP VIII (2026)

AVIS DE COURSE ROND CROISEURS DIVERS HABITABLES

Grade 3

Organisateurs :

**Comité Départemental Voile Hérault
avec la Société Nautique de Sète**

Préambule

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [SP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle sera, à la discrétion du jury, une pénalité standard.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025-2028.
- 1.2 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.3 L'annexe T (conciliation) s'applique.
- 1.4 Les règles de la jauge inter-séries OSIRIS Habitables.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles au plus tard le 25 septembre 2026 lors de la confirmation des inscriptions.
- 2.2 Les instructions de course seront publiées selon la prescription fédérale.

3. COMMUNICATIONS

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera consultable en ligne sur « Racing Rules of Sailing ».
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. Les Instructions de Course peuvent modifier cette règle pour les régatiers malvoyants.

4. ADMISSIBILITÉ & INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité russe ou biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'Occitania Cup VIII « Croiseurs <> divers Habitables » est ouverte aux croiseurs, en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer au minimum de l'armement de sécurité de cette catégorie de navigation.

4.2 tous les bateaux du système à handicap OSIRIS HABITABLE conformes au point 4.1

4.3 Conditions d'inscription :

4.3.1 pour les concurrents :

A) Pour chaque concurrent en possession d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

B) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

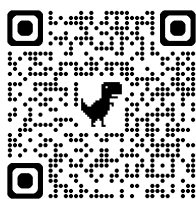
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

C) Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour les bateaux :

- A) le contrat de jauge OSIRIS valide.
- B) si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les inscriptions se feront en ligne, à partir du 15 août 2026, sur le site du Comité Voile 34 : QR CODE



[Cliquez-ici pour vous inscrire !](#)

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

5.1 Les droits d'inscription par bateau sont :

Longueur	Droits d'inscription du bateau
-8M	90€
8-10M	110€
10-12M	130€
+12M	150€

- 5.2 Autres frais : les frais d'organisation seront réglés le vendredi 25 septembre (espèces, chèque ou en ligne) : 28€ par membre d'équipage (petits déjeuner, boissons, repas, animations, soirées, Tee-Shirts). Les accompagnateurs non régatiers souhaitant participer au repas des équipiers du samedi devront régler 17 euros par personne. Si nécessaire, une caution (uniquement chèque ou espèces) sera demandée pour les badges d'accès aux sanitaires, elle sera rendue à la restitution des badges.
- 5.3 Remboursement des droits d'inscriptions :
- 5.3.1 possible en cas d'empêchement personnel majeur (merci de présenter un justificatif).
- 5.3.2 En cas d'annulation de la régate, les frais d'inscriptions seront remboursés par le CDV 34.

6. PUBLICITÉ

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

Le programme sera le suivant :

DATE	PROGRAMME	
Vendredi 25 septembre	9h00 – 18h00 =>	Passage obligatoire => confirmation d'inscription, contrôle de jauge et de sécurité : locaux SNS, môle St Louis SETE.
	19h00 =>	Cérémonie d'ouverture : môle St Louis SETE. Cocktail dinatoire du Port Régional de Sète Région Occitanie
Samedi 26 septembre	8h00 – 09h00 =>	Confirmation d'inscription : locaux SNS, môle St Louis SETE.
	9h10 =>	Briefing coureurs
	10h30 =>	1 ^{er} signal d'avertissement
	18h30 =>	Navette en bus vers les Chais, quai des moulins SETE
	19h00 =>	Apéritif musical de la Ville de Sète Stands et interventions des partenaires
Dimanche 27 septembre	21h00 =>	Repas des régatiers
	9h10 =>	Briefing coureurs
	10h30 =>	1 ^{er} signal d'avertissement
	Dès que possible	Cérémonie de remise des prix

La présence de tous est requise lors des événements organisés par l'autorité organisatrice.

8. CONTRÔLE D'ÉQUIPEMENT

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment par le comité technique.

9. LIEU

- 9.1 Le lieu de l'épreuve sera devant Sète. Les précisions seront dans les IC et données au briefing
- 9.2 Les zones de courses seront définies dans les IC.

10. PARCOURS

Les parcours seront de type côtiers et / ou / techniques.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

[SP] [NP] La pénalité pour une infraction à une règle (à l'exception des RCV du chapitre 2 et la RCV 31) pourra, à la discrétion du jury, être inférieure à la disqualification.

12. CLASSEMENT

- 12.1 1 course doit être courue et validée afin que la régata soit validée.
- 12.2 Courses retirées :
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 12.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps sur les parcours techniques et temps sur distance sur les parcours côtiers, avec application du CVL.
- 12.4 Les classements scratch et de groupes seront organisés en fonction des inscrits et de leur répartition en différents groupes par l'organisation. Cette répartition sera précisée au briefing coureur de samedi matin.

13. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

- 13.1 [DP] [NP] Les bateaux de l'organisation doivent être identifiés par une rubalise fournie par l'autorité organisatrice.
- 13.2 Il n'y aura pas de bateaux accompagnateurs sur la zone de course hors des bateaux de l'organisation. Les pilotes des bateaux de l'organisation doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

14. EMPLACEMENT

- 14.1 [DP] [NP] Les bateaux s'étant vu attribuer une place dans le port de Sète doivent rester à la place attribuée pendant toute la durée de l'épreuve.
- 14.2 Le port de Sète organise l'accueil des bateaux à partir du vendredi 25 septembre. Pour ceux qui souhaitent arriver avant, veuillez contacter la SNS (voir point 19).

15. PROTECTION DES DONNÉES

- 15.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 15.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant ppo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'OCCITANIA CUP est engagée dans une démarche RSO/FFVoile. C'est un événement sportif se déroulant dans des sites naturels remarquables. Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer ni polluer d'aucune façon.

18 PRIX

Les Trophées Occitania Cup seront remis pour un an au Club désigné 1^{er}, au club classé 2^{ème} et au club classé 3^{ème}

19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande d'information relative à l'organisation et au déroulement de la course, veuillez contacter le **Comité Départemental de Voile de l'Hérault (CDV 34)** TEL : 04 67 67 40 67
Courriel : comité.voile.34@gmail.com

AUTRES CONTACTS :

Présidences Occitania Cup

- Président de la Société Nautique de Sète (SNS) : M. Robert ANDORRA – Tél. : 07 86 49 15 54
- Président du Comité Départemental de Voile 34 : M. Bruno GUTIERREZ – Tél. : 06 13 56 46 55

Responsables de l'organisation

- M. Bruno GUTIERREZ – Tél. : 06 13 56 46 55
- M. Jean-Paul JACQUES – Tél. : 06 70 93 79 36
- M. Jean-Pierre CAVALIERE – Tél. : 06 80 32 97 81
- M. Moussa OUMELABAT – Tél. : 06 71 58 77 26

Responsable RSO : M. Robert ANDORRA - Tél : 07 86 49 15 54

Responsable Violence Harcèlement Discrimination : M. Bruno GUTIERREZ Tél : 06 13 56 46 55

Comités

- M. Alain BACHELLERIE PCC Habitables divers – Tél. : 06 72 59 18 16
- M. Jean-Luc BORT PPC Monotypes divers – Tél. : 06 64 30 86 29
- M. Hervé TOURNASSAT PCC course Longue distance – Tél. : 06 59 98 11 14
- M. Mathieu MAUDET PCC Handi-Valide – Tél. : 06 15 98 17 25
- M. Nicolas COMPTA PJ – 06 09 35 71 49
- M. Guy VALENTIN PCT – 06 87 97 07 78

Partenariat et conditions de participation :

L'ensemble des clubs habitables des départements de l'Hérault et du Gard sont partenaires officiels de l'Occitania Cup VII. Ils assurent un accompagnement complet aux participants pour faciliter leur inscription, leur préparation et leur déplacement. Cette collaboration s'inscrit dans un esprit de convivialité et de sportivité, valeurs essentielles à la réussite de la compétition.